

## Rapport financier 2022

### Introduction

Nous rendons compte de l'exercice courant du 01/01/2022 au 31/12/2022, durant lequel comme nous le constatons il y a un an, les conséquences de l'exceptionnelle crise sanitaire mondiale ont perduré sur une bonne partie de cette année 2022 avec, de surcroît, une épidémie de grippe très sévère dès décembre et débordant largement sur 2023. A l'évidence, la résilience de notre association s'érode sérieusement par suite de l'absence de renouvellement de ses membres et donc d'un vieillissement certain avec toutes ses conséquences.

A cet égard comment ne pas évoquer le décès récent à LAVAL, le 17 février 2023, l'âge de 76 ans, de Maître Alain de LA BRETESCHE, Président de Patrimoine-Environnement. Le Président de La BRETESCHE a sauvé notre association en 2009 et contribué aussi, par ses conseils et ses interventions, à pondérer le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) Cœur Côte Fleurie afin de préserver, autant que faire ce peu, l'environnement de notre patrimoine. Nous lui conservons toute notre reconnaissance !

N'oublions pas que nous avons le devoir de pouvoir répondre, dans la mesure de nos compétences, aux sollicitations éventuelles de la Commune, dans le cadre du projet de la candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco, via la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. Voilà une raison impérieuse de nous maintenir « en vie »...

L'émergence d'un « nouveau » Comité d'Animations de SAINT-ARNOULT, avec lequel ce sont établies des relations très cordiales et fructueuses, a permis l'organisation d'une visite et d'un concert dans les ruines de l'église...

Hélas, nous n'avons pas été en mesure de satisfaire à nos devoirs statutaires en matière d'assemblées générales ordinaires ; ce doit-être un objectif fondamental pour 2023.

Notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations » qui est toujours dans un compte distinct, n'a pas évolué en 2022.

Nous poursuivons notre collaboration avec Mme BESNARD de « Mordicus Studio » et avons exprimé notre souhait auprès de la Commune qu'elle soit sollicitée dans la cadre du projet UNESCO. Faute de réponse, peut-être devrions-nous envisager que « LAPSAT » réserve une enveloppe pour nous assister si besoin ?

Pour ce qui concerne la « gestion courante », un **résultat positif** de + **1038,57€** (+ 875,85€ en 2021 ; + 484,24€ en 2020 ; +21,66€ en 2019 ; + 2727,22€ en 2018 ; 1860,29€ en 2017 ; 11871,68€ en 2016 ; 10145,52€ en 2015 ; 1532,49€ en 2014 ; - **778,84€** en 2013 ; -**2226,79€** en 2012 ; 2020,36€ en 2011 1111,03 € en 2010 et 1889,37 € en 2009).

Les charges s'élèvent à **1531,52€** (1624,70€ en 2021 ; 3295,35€ en 2020 ; 2369,94€ en 2018,1840,13€ en 2017 ; 1705,73€ en 2016 ; 998,86€ en 2015 ; 2068,63€ en 2014 ; 3660,35€ en 2013 ; 8117,23€ en 2012 ; 2694,24€ en 2011 ; 981,39€ en 2010 et 755,47 € en 2009) et les produits à **3317,01€** (4727,72€ en 2018, 3700,42€ en 2017, 13577,41€ en 2016, 11144,38€ en 2015, 3601,12€ en 2014, 2881,51€ en 2013 ; 5890,44€ en 2012 ; 4714,60€ en 2011 ; 2092,42 € en 2010 et 2644,84 € en 2009).

En 2022, la seule charge exceptionnelle :

- Dommages et intérêts comme par suite de notre requête « perdue » auprès TA Caen, en 2012 : 500€ pour la SCCV Le Prieuré (somme non réclamée et non réglée, donc toujours provisionnée en charges à payer jusqu'en juillet 2023). Cette année 2023 verra ce compte apuré d'une façon ou d'une autre.

Désormais, nos « charges courantes » sont dans une « épure » minimale de 1500€, sachant qu'elles cumulent des « incontournables » (adhésions, assurances, contrats, entretien de l'orgue, notamment).

Les produits 2022, hors « Projet de Représentation 3D et ses valorisations » s'élèvent à **2570,09€**, avec des cotisations pour 2285,50€ (2455,50€ en 2021 ; 1784,95€ en 2020 ; 2140€ en 2019 ; 2563€ en 2018 ; 2237,50€ en 2017 ; 2365,00€ en 2016 ; 2630,50€ en 2015 ; 2838,80€ en 2014 et 2506,30€ en 2013) avec une régression à 28 (-7/2021), de même en montant -170€ soit -7%, tandis que nous relevions +42% en 2021 ; -19,2% en 2020 après -16% en 2019).

Le « Compte de Résultat » hors « Projet de Représentation 3D et ses valorisations » fait apparaître un excédent de + 1038,57€.

- Au niveau du BILAN 2022, nos « actifs » du compte 2188 « Immobilisations Numériques » sont identiques (aucun mouvement sur 2022).

## 1. Les produits.

PRODUITS	
<b>7. Produits</b>	<b>2022</b>
<b>70. Ventes produits finis, marchandises...</b>	
707. Vente de marchandises	0 €
<b>Total ventes produits</b>	<b>0 €</b>
<b>74. Subventions d'exploitation</b>	
741. Subvention d'exploitation non affectée	0 €
<b>Total subventions d'exploitation</b>	<b>0 €</b>
<b>75. Autres produits de gestion courante</b>	
756. Cotisations 28 adhérents	2285,50€
7581. Dons manuels non affectés Visites et manifestations culturelles Pour mise à disposition de l'orgue : Asso JUBILATE du 21 au 28/10 : 150€	150 €
7582. Dons manuels affectés	0 €
<b>Total produits de gestion</b>	<b>2435,50 €</b>
<b>76. Produits financiers</b>	
768. Autres produits financiers 75,66€ intérêts	134,59 €
<b>Total produits financiers</b>	<b>134,59 €</b>
<b>77. Produits Exceptionnels</b>	
778. Autres produits exceptionnels Trop perçu Assurance GMF	0 €
<b>Total produits Exceptionnels</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2570,09 €</b>

Le produit/adhérent 81,63€ **croît de 16,34%** (70,16€ en 2021 ; 49,36€ en 2020 ; 49,77€ en 2019 ; 59,60€ en 2018 ; 48,64 en 2017 ; 47,30€ en 2016 ; 47,83€ en 2015 ; 45,79€ en 2014 ; 44,76€ en 2013 ; 39,43€ en 2012 ; 35,59€ en 2011 ; 44,59€ en 2010).

Le nb. d'adhérents **régresse** à 28(-7/2021).  
Le produit global **régresse de 169,50€** soit de 6,90%.

A don « non affecté » 150€  
(0€ en 2021 ; 0€ en 2020 ; 971€ en 2017 ; 310€ en 2016 ; 544,80€ en 2015 ; 682,90 € en 2014 ; 171€ en 2013 ; 221,25 en 2012 ; 281,60€ en 2011 ; 89€ en 2010, 80€ en 2009).

(0€ en 2021 ; 0€ en 2020 ; 1096,19 € en 2019 ; 2069,00 € en 2018 ; 300€ en 2017 ; 670€ en 2016 ; 7920€ en 2015 ; rien en 2014 ; 50€ en 2013 ; 1059€ en 2012 ; 894,10€ en 2011).

Il s'agit des intérêts Livret A :  
(41,07€ en 2021 ; 50,43 € en 2020 ; 75,66€ en 2019 ; 88,84€ en 2018 ; 97,81 en 2017 ; 57,07€ en 2016 ; 49,08€ en 2015 ; 61,49€ en 2014 ; 141,30 en 2013 ; 205,19€ en 2012 ; 166,20€ en 2011 ; 85,92€ en 2010 ; 89,84€ en 2009 ; 123,35€ en 2008),  
croissance de nos dépôts et augmentation des taux.

Concernant nos produits en 2022 (+69,54€/2021 soit +2,78%), nos faiblesses héritées des deux années passées ne se sont pas dissipées. Le « nouveau » Comité d'Animations de SAINT-ARNOULT, avec notre plein assentiment et notre aide bien modeste, a tenté de reprendre le « flambeau » avec l'organisation d'un beau concert dans les ruines en septembre (Laura RABIA et le Chœur de chambre de Trouville).

A noter que nous retrouvons un « produit » généré par notre orgue (150€).

Le produit des cotisations qui régresse de -6,902%, est la conséquence des quelques adhésions non renouvelées (-7), mais sans oublier que Monsieur Louis ROMANET, encore et toujours tellement généreux à notre endroit, avec encore 1000€ pour sa « cotisation 2022 » soit 43,7% de ce « Produit » ; comment vous exprimer notre immense gratitude pour votre si fidèle soutien ?

## 2.Les charges.

CHARGES	
<b>6. Charges</b>	<b>2022</b>
<b>60. Achats (sauf 603)</b>	
<b>602 Achats stockés-autres approvisionnements</b>	
6022-Cartouches encres imprimante Pas de stock fin 2022	0,00 €
<b>Total 602</b>	<b>0,00 €</b>
<b>603 Variations de stocks :</b>	
603-Cartouches encres imprimante	0,00 €
<b>Total 603</b>	<b>0,00 €</b>
<b>604 Prestations de services :</b>	
Photocopies	0,00 €
Pierres en lumières mai 2022	0,00 €
Prestations pour concert <i>Rien suite contexte toujours peu stable</i>	0,00 €
<b>Total 604</b>	<b>0,00 €</b>
<b>606 Achats non stockés de matières et fournitures :</b>	
6064 Fournitures administratives	0,00 €
<b>Total 606</b>	<b>0,00 €</b>
<b>607 Achats marchandises :</b>	
6071 Achats marchandises <i>Rien suite contexte toujours peu stable</i>	0,00 €
Pot AG	0,00 €
6072 Achats	0,00 €
<b>Total 607</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Achats</b>	<b>0,00 €</b>
<b>61. Services extérieurs</b>	
6155 Entretien Entretien accordage de l'orgue par E.FOYER Garantie 5 ans terminée en 2021	190,20 €
6156 Entretien site Internet	0,00 €
6157 Contrat de maintenance site Internet Mordicus 360€/an à/c 01/10/2019 Part 2022 payée d'avance + part 2022 +ou – régul	360,00 €
<b>616. Primes d'assurances</b>	
6161 Assurance Multirisque GMF Part 2022 payée d'avance + part 2022 +ou - régul	176,42 €
6162 Assurance des Musiciens "orgue" Part 2022 payée d'avance + part 2021	237,85 €
<b>Total Services extérieurs</b>	<b>964,47 €</b>
<b>62. Autres services extérieurs</b>	
<b>625 Déplacements, missions et réceptions</b>	
6257 Réceptions	0,00 €

Cartouches d'encre (imprimante) : pas de charge en 2022 (rien en 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 ; 63,80€ en 2013 ; 61,80€ en 2012 ; 169,40€ en 2011, rien en 2010 ; 6,20€ en 2009 et 234,60€ en 2008)

Plus de participation.

1<sup>ère</sup> année générant une charge mais pondérée par un produit de mise à disposition de 150€ donc une charge résiduelle de 40,20€

Charge constante

180,59 en 2021 ;  
191,36€ en 2020 ; 203,30 € en 2019 ;  
394,27 € en 2017 ; 233,89 € en 2018 ;  
339,83 € en 2015 ; 383,32 € en 2016 ;  
467,04 € en 2013 ; 390,13 € en 2014 ;  
341,71 € en 2011 ; 339,12 € en 2012 ;  
336,20 € en 2009 ; 319,49 € en 2010 ;  
Coût proportionnel au nb d'adhérents au  
31 décembre de l'exercice précédent.

Pour assurer l'orgue « Isabel » depuis le  
16 mai 2015. 236,25€ en 2016, 237,20€  
en 2017 ; 237,85 € en 2018, 237,85€ en  
2020, 237,85€ en 2021.

6237 Publications	0,00 €
6238 Fleurs lors inhumation	0,00 €
6261 Redevance hébergement site internet + nom de Domaine Part 2022 payée d'avance + part 2022 (365jrs)	35,22 €
6263 Affranchissements, frais postaux Pas de stock fin 2021 Affranchissement 8 plis le 20/01/2022 Membres sans Net	22,88 €
627 Services bancaires&assimilés 1 chéquier sous pli simple le 22/03/2022	0,95 €
6281 Cotisations Fédération Patrimoine&Environnement (50€) Fédération sites Clunisiens (150€) Les Amis de Trouville (50€) Asso le Pays d'Auge (50€) Asso Abbayes de Normandie (150)(+8€ en 2022) Asso Société Historique Lisieux (50)	508,00 €
<b>Total Autres services extérieurs</b>	<b>567,05 €</b>
<b>67. Charges Exceptionnelles</b>	
6712 Pénalités&amendes fiscales ou pénales Dommages&intérêts suite requête TA Caen : SCCV Le Prieuré 500€ NON réclamés...	0,00 €
6713 Dons, libéralités	0,00 €
678 Autres charges exceptionnelles	00,00 €
	0,00 €
<b>Total Charges Exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1531,52€</b>

26,26€ en 2021 ;  
27,75€ en 2020 ; 28,05€ en 2019 28,66€  
en 2018 ; 28,66€ en 2017 ; 28,66€ en  
2016 ; 28,66€ en 2015 ; 28,64 en 2014 ;  
28,56€ en 2013&2012&2011 ; 21,42€ en

23,20€ en 2020 ; 0 en 2021  
43,20 € en 2018 ; 35,08€ en 2019  
38,00 € en 2017 ; 48,30 € en 2016 ;  
36,10 € en 2015 ; 31,82 € en 2014 ;  
33,56 € en 2013 ; 76,83 € en 2012 ;  
85,29 € en 2011 ; 52,71 € en 2010 ;  
32,09 € en 2009 ; 16,80 € en 2008 ;

450€ en 2020 ; 350€ en 2021  
250,00 € en 2018 ; 250,00 € en 2019  
290,00 € en 2017 ; 253,00 € en 2016 ;  
261,40 € en 2015 ; 254,20 € en 2014 ;

Exigible jusqu'en juillet 2023

Concernant les dépenses « courantes » de fonctionnement.

- Les réunions :

▪ Aucune réunion ni AG en 2022, comme en 2021, du fait du contexte sanitaire (Gestion par courriels, échanges téléphonés et quelques rencontres à deux ou trois membres élus du CA).

- Les frais de déplacement sont toujours pris en charge par les intéressés, ainsi que les coûts de télécommunication (téléphone et internet).

- Aucun frais de bouche (restaurant) pris en charge par « LAPSAT »,

- Les frais d'affranchissement demeurent contenus en privilégiant toujours l'acheminement électronique via « courriel » Internet, ou « portage ».

- Les cartouches d'encre pour impressions sont prises en charge par le Président, puisque c'est son matériel bureautique personnel qui est utilisé partiellement pour l'association.

Nos charges courantes à « minima » sont parvenues à un seuil de 1531,52€ en 2022 du fait du contexte et de notre fonctionnement « en mode économique ».

- Nos cotisations auprès des Fédérations et Associations seront pour 2022 d'un montant de 508€.

Au titre des charges exceptionnelles :

- En 2022, nous n'avons pas eu à « soutenir financièrement » la candidature UNESCO, mais il serait très raisonnable de l'envisager pour 2023 avec une dotation prévisionnelle de 1000€ à 1500€ (pour intervention à la demande de « Mordicus Studio » Mme BESNARD).

**3. PROJET « REPRÉSENTATION 3D » et ses « VALORISATIONS » :**

<b>13 RESSOURCES PROJET 3D</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021/ 2022</b>	<b>CUMUL au 31/12/2022</b>
<b>Ressources au 01 janvier 2017</b>	<b>Prévues</b>	<b>Disponibles</b>	<b>Disponibles</b>	<b>Disponibles</b>			
Prix de Labrusse 2016	10000 €	10000 €	0,00 €	0,00 €			
Subventions Exceptionnelles : Commune de SAINT-ARNOULT Reçue le 15/06/2017 Après délibérations des 16/11/2016&07/06/2017	5000 €	5000 €	0,00 €	0,00 €			
Subvention demandée à la Région Demandée en janvier 2017	10000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
<b>Total subventions exceptionnelles Projet 3D</b>	<b>25000 €</b>	<b>15000 €</b>	0,00 €	0,00 €			
Mobilisation exceptionnelle réserves trésorerie LAPSAT 10/12/2019 (prélevés sur DAV)	3900 €			3900 €			
<b>TOTAL RESSOURCES PROJET 3D</b>	25000€	<b>15000€</b>	0,00€	<b>3900 €</b>			<b>18900 €</b>

Comme indiqué dans les rapports 2017&2018, « LAPSAT », malgré ses démarches, n'est jamais parvenue à obtenir de nouvelles aides financières pour ce projet, pourtant notre capacité d'autofinancement conférée par le prix de LABRUSSE, aurait dû le permettre à hauteur d'un budget global de 50000€.

De ce fait, nous nous sommes contraints, en 2017&2018, à demeurer dans l'épure budgétaire de 15000€TTC.

Cette stagnation a été remise en question lors du CA, le 27/10/2019, en décidant la réalisation d'une étude stratégique comprenant un point de situation et de prospective stratégique auprès de « Mordicus Studio » Mme BESNARD.

La proposition de Mme BESNARD, présentée lors de notre AG du 07/12/2019, a été unanimement agréée et elle représente un coût de 3900 €TTC qui est réparti entre un versement de 50% sur 2019 et le solde sur 2020.

Comme en 2018, nous avons été contraints de passer en charges exceptionnelles « Cpte 6782 » de notre Compte de Résultats 2019, les matériels Wifi non utilisés, par suite de l'option Wifi Communautaire, prise par la Commune le 08/12/2018 ; les matériels correspondant ont été restitués "gracieusement" à Cali Média le 13/08/2019 et correspondent à une valeur de 904,38 €, cette valeur a été retranchée à la valeur Immobilisations Cpte 2188 du Bilan 2019, (comme les 432€ de 2018).

A fin 2021, aucun changement, pas d'opérations prises en charge par l'association sur ce projet, la Commune a désormais pris le relais.

A fin 2022, aucun changement, pas d'opérations prises en charge par l'association sur ce projet, la Commune a désormais pris le relais.

## 21 DEPENSES PROJET 3D et SES VALORISATIONS au 31/12/2022

	Prévisionnel HT	Prévisionnel TTC	Payé TTC 2017	Payé TTC 2018	Payé TTC 2019/2020	Cumul TTC
Relevés "lasergrammétrie" Cabinet Lechêne Cde du 09/01/2017 réalisés 25/26 janvier 2017 et 02/02/2017 Facture reçue le 27/02/2017 Payée le 03/03/2017 chèque 2623341	5 140,00 €	6 168,00 €	6 168,00 €			6 168,00 €
HISA INGÉNÉRIE Etablissement du Havre, 55 route du pont VI 76660 Le Havre Devis N°17HISA-LAPS1 8492 VCO 01 du 23/03/2017 Etude et Dessins 3D pour site classé MH SAINT- ARNOULT 14800 Payée le 13/07/2017 chèque 2623349	1 642,10 €	1 970,52 €	1 970,52 €			1 970,52 €
TWELVE SOLUTIONS 7 rue Alfred Kastler, 14000 CAEN Devis Wivi_Prieuré_stArnoult du 26/07/2017 Matériel Wivi déploiement rapide - installation sur site d'un serveur + 1 borne WiFi pouvant accueillir jusqu'à 10 utilisateurs simultanés WebApp diffusion sur site - Web application adaptée smartphones/tablettes avec portail captif Intégration PoI - création des pages de points d'intérêt avec vues 360° Acompte de 30%, 432€, versé par chèque n° 3350 du 04 août 2017 <b>Lettres recommandées avec AR pour annulation Cde le 04/06/2018 et 14/07/2018. suite prestation négative avec demande remboursement acompte. Passé en charges exceptionnelles 2019 pour 432€</b>	1 200,00 €	1 440,00 €	432,00 €			432,00 €
Cali-Média (le sens de l'histoire) 5 rue des étangs, 14490, BALLEROY ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROJET DE VALORISATION DU PRIEURÉ DE SAINT ARNOUL PAR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES Devis RV-17-08/02 du 10 août 2017 *Conseil pour la valorisation du site et le déploiement d'outils de médiation scientifique et	4500,00 €	5 400,00 €	1 620,00 €	3780,00		5 400,00 €

<p>culturelle</p> <p>*Maîtrise d'œuvre pour le déploiement de solutions numériques :</p> <p>&gt;&gt;application mobile</p> <p>&gt;&gt; restitution virtuelle 3D</p> <p>Acompte de 30%, 1620€ versé par chèque n°3351 le 15/08/2017</p> <p>Solde Facture RV-18-08/02 du 08 août 2018 ; 3780€ par chèque n°9202 du 20/08/2018</p>						
<p>Cali-Média (le sens de l'histoire)</p> <p>5 rue des étangs</p> <p>14490 BALLEROY</p> <p>Création d'une application de visite numérique DU PRIEURÉ DE SAINT ARNOUL</p> <p>Système WIFI local (suite défaillance et révocation Twelve Solutions)</p> <p>Facture RV-18-08/03 du 08 août 2018</p> <p>Acompte de 1000€ versé par chèque n°9203 du 24/08/2018</p> <p>Solde de 300€ versé par chèque n°9207 du 15/10/2018</p> <p><b>Cette installation est abandonnée par suite option Wifi Communautaire par la Commune 08/12/2018:</b></p> <p><b>les matériels correspondants sont restitués "gracieusement" à Cali Média le 13/08/2019: une valeur correspondante de 904,38€ doit-être retranchée du projet et transférée en Cpte de charges exceptionnelles 6782 sur 2019.</b></p>		1300,00€		395,62 €		395,62 €
<p>Cali-Média (le sens de l'histoire)</p> <p>5 Rue des étangs, 14490 BALLEROY</p> <p><b>Etude stratégique pour état des lieux et perspectives:</b></p> <p>Devis D2019-06-11 du 04/11/2019</p> <p>Cde du 12/11/2019</p> <p>Acompte 50% facture F2019-12-07 du 09/12/2019</p> <p>Par Chèque n°1686 du 11/12/2019</p> <p>Solde 50% facture F2020-09-03 du 14/09/2020</p> <p>Par chèque n°1698 du 14/10/2020</p>	3250,00 €	3900,00 €		1950,00 €	1950,00 €	3900,00 €
<b>TOTAL Dépenses PROJET 3D</b>	<b>12 482,10 €</b>	<b>14 978,52 €</b>	<b>10 200,52 €</b>	<b>5 080,00 €</b>	<b>5 080,00 €</b>	<b>18738,52 €</b>

Transfert chèque de 432€ "Twelve Solutions" (absence de produit correspondant) vers cpte. charges exceptionnelles : 678 Diminution d'autant -432€ du total Projet 3D Cpte 21	-432,00 €	-432,00 €	
Installation abandonnée par suite option Wifi Communautaire par la Commune 08/12/2018: les matériels correspondants sont restitués "gracieusement" à Cali Média le 13/08/2019: une valeur correspondante de 904,38€ doit-être retranchée du projet Cpte 21 et transférée en Cpte de charges exceptionnelles 6782 sur 2019.	-904,38 €	-904,38 €	
<b>Solde Dépenses PROJET 3D à fin 2020</b>		<b>-1336,36 €</b>	<b>17402,16 €</b>

Nous avons engagé sur 2020, les 1950 € devant solder la Cde du 12/11/2019 afférente au Devis D2019-06-11 du 04/11/2019 avec Mordicus Studio.

Cumul réel en Cpte 21, 2017&2018&2019 : 15884,14 €

Nous avons transféré en Charges exceptionnelles cpte 6782 (**pertes**) **1336,36 €** (432€ retenus indûment par TWELVE SOLUTIONS en 2018 et 904,38 € de matériels WIFI inutilisés et restitués en 2019).

Reste à payer au 31/12/2019 : 0 €

Engagements sur 2020 : les 1950 € devant solder la Cde du 12/11/2019 afférente au Devis D2019-06-11 du 04/11/2019 avec Mordicus Studio répartie sur 2019&2020.

En tenant compte de cet engagement, nous sommes parvenus à un solde de 17834,14 € valeur qui apparait depuis 2020 dans notre Bilan au compte 2188.

Depuis, plus aucune opération prise en charge par l'association ; c'est la Commune qui désormais gère en direct avec Mme BESNARD de « Mordicus Studio ».

*Pour rappel, le « poids » Total de la TVA représente une perte de rendement de 20% de nos investissements sur ce projet et donc une « moindre réalisation » et qui est également à mettre en perspective avec notre « fameuse » capacité d'autofinancement de 20%.*



#### 4. Le Bilan.

ACTIF	2022	PASSIF	2022
<b>Actif circulant</b>		<b>Capitaux propres</b>	
<b>2. Immobilisations</b>		<b>10. Fonds associatifs et réserves</b>	
21. Immobilisations corporelles		1068. Autres réserves : Réserves antérieures (cumul)	39 891,98 €
		<b>12. Résultat net de l'exercice</b>	
		120. Résultat net de l'exercice (excédent)	1038,57 €
		<b>Total Capitaux propres</b>	<b>40930,55 €</b>
218. Autres immobilisations corporelles			
2184 Mobilier/Instrument de musique Acquisition Orgue positif d'occasion le 16 mai 2015	12 000,00 €	<b>13 Subvention d'investissement</b>	
2188 Immobilisation Numérique Représentation 3D et extensions	17 834,14 €	1369 Financement par Commune projet 3D	0,00 €
		<b>Total Subventions investissement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>29 834,14 €</b>		
<b>3. comptes de stocks</b>			
31. Matières premières et fournitures : fournitures administratives	0,00 €		
32. Autres approvisionnements : affranchissements	0,00 €		
<b>Total Comptes de stocks</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>4. comptes de tiers</b>		<b>4. Comptes de tiers</b>	
4861. Charges payées d'avance Assurance (GMF)	100,70 €	411. Fournisseurs	0,00 €
4861. Charges payées d'avance Assurance des Musiciens	99,10 €	<b>Total Fournisseurs</b>	<b>0,00 €</b>
4861. Charges payées d'avance Hébergement internet et Domaine	6,56 €		
4861. Charges payées d'avance Contrat de maintenance site internet	270,00 €		
<b>Total Comptes de Tiers</b>	<b>469,80 €</b>	468. Charges à payer	
<b>5. Comptes financiers</b>		4686. Charges à payer Pénalités et amendes fiscales ou pénales Dommages et intérêts suite requête au TA Caen : Pour SCCV Le Prieuré 500€ Non réglés Exigibles jusqu'en juillet 2023	500,00 €
51. Banques, établissements financiers...		<b>Total Charges à payer</b>	<b>500,00 €</b>
512. Banques		<b>Total Comptes de Tiers</b>	<b>500,00 €</b>
5120. Banque, (DAV)	992,02 €		
5121- Banque, Livret A	10134,59 €		
53. Caisse	0,00 €		
<b>Total Comptes financiers</b>	<b>11126,61 €</b>		
<b>Total actif circulant</b>	<b>41430,55 €</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>41430,55 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>41430,55 €</b>

➤ Le cpte 2188 Immobilisation Numérique, « Représentation 3D et extensions » ne subit aucun changement, nous ne sommes pas intervenus sur ce « projet » en 2022.

## Conclusions

En 2022, « LAPSAT », clôt l'exercice avec un solde positif de **1038,57€** sur notre « Compte de Résultats ».

Comme indiqué en introduction, cette crise sanitaire inédite, qui nous frappe depuis deux ans, et qui perdure en ce début 2022, a entraîné des conséquences économiques et sociétales très importantes qui « marquent » très sévèrement « LAPSAT ».

L'une des conséquences : nos produits du cpte 756 « Cotisations » ont régressé de 7% de concert avec le nombre d'adhérents (-7), 28, ce qui infirme notre souhait exprimé dans notre rapport de 2021.

Nous sommes donc en deçà, 95,23%, de notre prévisionnel situé à 2400€ (-114,50€), avec une contribution moyenne par adhérent de 81,62€ (70,16€ en 2021), soit + 16,3% adhérent, pour un nombre de 28(-7).

La régression de 2022, quant au nombre d'adhérents, 28(-7), est très inquiétante et touche même des membres de la première heure, pour mémoire : (35 en 2021 ; 35 en 2020 ; 43 en 2019 ; 43 en 2018 ; 46 en 2017 ; 50 en 2016 ; 55 en 2015 et 62 en 2014).

➤ Soulignons que nous avons 13 membres « bienfaiteurs », soit -1, (14 en 2021 ; 12 en 2020 ; 14 en 2019&2018&2017 ; 10 en 2016 ; 14 en 2015 ; 15 en 2014 ; 11 en 2013) qui auront contribué à hauteur de 1915€ (1920€ en 2021 ; 1140€ en 2020 ; 1375€ en 2019), soit 83,79% (78% en 2021 ; 66% en 2020 ; 64% en 2019 ; 71,8% en 2018 ; 61,7% en 2017 ; 58,3% en 2016 ; 61% en 2015 ; 59% en 2014 ; 55% en 2013), du produit des cotisations, dont M. Louis ROMANET pour 44%, une immense gratitude à eux !

○ Depuis 2006, Monsieur Louis ROMANET nous a gratifié de 9000€ au titre des cotisations annuelles et d'un don de 7500€ pour l'acquisition de l'orgue en 2015, soit 16500€ en seize ans, immense MERCI et immense reconnaissance !

➤ En 2022, nous retrouvons 150€ de don grâce à notre orgue (0€ en 2021 ; 0€ en 2020 ; 1096,19€ soit 32,8% en 2019 ; 2069€ soit 43,7% en 2018 ; 1271€ soit 34% en 2017 ; 980€ en 2016 soit 29% ; 964,80€ en 2015 ; 682,90 € soit 19% en 2014).

➤ A fin 2022 nos « Actifs » sont de **41430,55€** € avec **11126,61 €** en « banque », 12000€ (valeur de l'orgue) et, sans changement, **17834,14 €** (Représentation 3D et ses valorisations) (17834,14 € en 2020 ; 15884,14 € en 2019 ; 14838,52 € en 2018 ; 39015,31 € en 2018 ; 41440,45 € en 2017 ; 29792,16€ en 2016 ; 19920,48€ en 2015 ; 7774,96€ en 2014 ; 6242€ en 2013). Nous le réaffirmons, la progression de nos actifs demeure essentielle et indispensable, pour être en capacité de poursuivre notre contribution à la vie des lieux, au projet de « Représentation 3D et ses valorisations », ainsi qu'au soutien de la candidature, de la Commune au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, via la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

➤ En 2022, soulignons que les « visites numériques » virtuelles ont été sollicitées 1200 fois, ajoutons à celles-ci les 234 personnes physiques reçues soit 1434 « visites » sur cette année.

➤ Notre sempiternel constat : « notre autorisation de défiscalisation des dons et cotisations » (Intérêt Général), obtenue en 2009, demeure sans effet quant à la stimulation, éventuelle, de nos recettes ; sans oublier notre habilitation à recevoir des legs », qui reste toujours un fiasco.

➤ En 2022 :

○ C'est naturellement, la candidature officielle de la Commune de SAINT-ARNOULT au Patrimoine Mondial de l'UNESCO via la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, (cf. Infos UNESCO du 07 décembre 2021 et Newsletter N°1).

○ Madame BESNARD, avec « Mordicus Studio », a poursuivi son vigilant soutien (site internet) et ses précieux conseils notamment pour le projet UNESCO...

○ En 2022, début mai, Monsieur le Maire nous a présenté la seconde « table de lectures » permettant d'accéder aux outils numériques de visites (via QR code). Cette réalisation est aussi le fruit de la collaboration de « Mordicus Studio » pour la Commune. Nous avons exprimé compliments et gratitude à M. le Maire.

○ Nous n'oublions pas les soutiens très cordiaux et constructifs manifestés dans des relations très confiantes, tant de la part de Monsieur le Maire de SAINT-ARNOULT que de Monsieur le Curé de la Paroisse, nous les en remercions très vivement, notre « chronique 2021 » en témoigne.

En 2023, des circonstances exceptionnelles (affectant votre serviteur et rédacteur du présent) ont différé la fin de ce propos conclusif, mais on peut aisément considérer que ce fût un bien. En effet, le 4 mai 2023 se tint en mairie de SAINT-ARNOULT, une importante réunion consacrée à la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, via la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. Ce point sur la candidature de SAINT-ARNOULT, se déroula en deux temps, et sous la présidence de M. le Maire secondé par M. MANDONNET, Adjoint et Responsable de ce Projet au sein du Conseil municipal. M. VOROS, Directeur de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, et initiateur de cette rencontre était présent avec toute son experte pédagogie.

Ont notamment été invités pour cette rencontre : Mme GADENNE, Conseillère Départementale de notre Canton, Monsieur le Curé de la paroisse St. Thomas de la Touques, deux représentantes du service patrimoine au département du Calvados, Monsieur BOTTARD, Directeur de « In Deauville », Mme BESNARD de « Mordicus Studio », M. HARDUIN-AUBERVILLE Gérard, Président de « LAPSAT ». Lors du second temps, sur le site du Prieuré, la presse, « Le Pays d'Auge », fut présente.

Un déjeuner, offert par la Commune, et sous la présidence de M. MANDONNET, Adjoint à M. le Maire, a réuni Mme GADENNE, Conseillère Départementale, M. VOROS, Directeur de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, Monsieur BOTTARD Directeur de « In Deauville », Mme BESNARD de « Mordicus Studio », M.

HARDUIN-AUBERVILLE Gérard, Président de « LAPSAT ». Là encore, beaucoup d'échanges très constructifs et optimistes au sujet de la candidature de SAINT-ARNOULT au Patrimoine Mondial de l'UNESCO !

La parution, le 12 mai 2023, dans le « Pays d'Auge », d'une double page sur ce sujet, incita votre serviteur à la partager via un courriel et le commentaire suivant :

*« Mesdames, Messieurs, très chers Collègues,*

*Permettez-moi de vous partager ces deux pages du « Pays d'Auge » de vendredi dernier, 12 mai 2023. Ainsi la presse rend-elle compte de cette journée mémorable et fondatrice du 04 mai 2023, dont l'unique objet est la candidature, portée par la Commune de SAINT-ARNOULT, du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque au Patrimoine Mondial de l'Unesco, via la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.*

*Une fois encore, au nom de notre association, « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », j'exprime notre reconnaissance à Monsieur le Maire et à l'ensemble du Conseil municipal de SAINT-ARNOULT, pour ce si remarquable engagement.*

*Ayant eu le privilège et le redoutable honneur d'être le seul représentant de « LAPSAT », avec Madame Marie-Pierre BESNARD (Mordicus Studio) notre si précieuse Conseillère Technique, associée à cette journée, je puis vous rendre compte d'une certitude : tout ce que nous avons réalisé depuis 2006 contribue à cette candidature. Immense MERCI et reconnaissance à TOUS, celles et ceux qui nous ont soutenus et notamment en adhérant à « LAPSAT » !*

*Mais second enseignement retiré : « LAPSAT » doit perdurer pour servir cette candidature.*

*Nous devons tout mettre en œuvre pour y parvenir.*

*Espérant votre adhésion à cette idée cadre.*

*Avec mes remerciements réitérés, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, très chers Collègues, mes plus respectueuses salutations. »*

Merci de votre patience pour cette conclusion...

***Les comptes détaillés sont consultables par tous les adhérents sur rendez-vous au siège de l'Association.***